

Procès Verbal du conseil municipal du 16 octobre 2024

Étaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard - Astruc David – Bénard Fabrice – Bénézech Mathieu
Château Gilles – Combes Gilles - Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Monnin
Marie-Andrée - Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Berna Camille à Descouens Marie-Sophie – Monnier Véronique à Le Bel Jérôme - Morel
Evelyne à Arnaud Gérard

Secrétaire de séance : Descouens Marie-Sophie

Vote du procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2024 : Voté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. DM N°1 budget communal

Suite aux travaux de rénovation énergétique, il avait été inscrit au budget de la commune 2024, la somme de 230 000 €. Ce montant ne comprenait pas le bureau d'étude, le bureau de contrôle, et les autres travaux imprévus. Il convient de procéder à des modifications budgétaires en investissement de 65 000 € par décision modificative (DM) n° 1.

Afin de comptabiliser les dépenses imprévues pour le recrutement d'agents non titulaires en remplacement du personnel absent pour congés maladie, il est proposé de procéder à des modifications budgétaires en fonctionnement de 30 000 € par dm n° 1 sur le budget communal.

Vote à l'unanimité

2. Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation, travaux et équipements de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au conseil de demander au conseil départemental une subvention de 80 %⁵⁴ mairie sollicite le département pour une subvention d'environ 48 000 €.

Vote à l'unanimité.

3. Travaux de peinture, revêtement du sol pour la cuisine de la salle des fêtes : choix de de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour ces travaux et l'avis favorable de la CAO, le conseil municipal choisit l'entreprise Raysseguier pour un montant de 8 148 € ht.

Le travail sera fait en régie pour une partie résine, le revêtement lisse et enlèvement de la cloison cuisine/plonge.

Vote à l'unanimité

4. Sonorisation de la salle des fêtes : choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour la sonorisation de la salle des fêtes et équipement vidéo : 3 offres ont été reçues :

Rodelec : 28 466.80 € ht - 34 160.16 € ttc

Sas Poly-son : 20 683.33 € ht - 24 820.00 € ttc

Evasion-Live 19 303.49 € ht – 23 164.19 € ttc

La commission d'appel d'offres, réunie le 8 octobre 2024, propose de retenir l'entreprise Evasion-live pour un montant de 19 303.49 € ht – 23 164.19 € ttc (comprenant 6 enceintes murales -1 écran 4 m X 2 m - 1 rétroprojecteur caché (escamotable) - 1 platine (amplificateur)

Vote à l'unanimité

**Procès Verbal du conseil municipal
du 16 octobre 2024**

5. Acquisition des tables pour la salle des fêtes et du couvent : choix de l'entreprise

Changement des tables de la salle des fêtes et la salle de l'ancien couvent.:

25 tables en 2,44. dont 20 pour la salle des fêtes et 5 pour la salle du couvent - 16 tables en 1,83 m dont 10 pour la salle des fêtes et 6 pour la salle du couvent et 2 chariots porteurs.

Suite à la consultation lancée pour l'acquisition de tables pour la Salle des Fêtes et la Salle de l'Ancien Couvent : 3 offres ont été reçues :

Prodes : 5 273,00 € ht - 6 327.60 € ttc –
Aude Plastique : 3 898,33 € ht – 4 678,00 € ttc
Direct collectivités : 8 811,00 € ht - 10 573.20 € ttc

La commission d'appel d'offres, réunie le 8 octobre 2024, propose de retenir l'entreprise Prodes pour un montant de 5273,00 € ht.

Vote à l'unanimité

6. Réfection du Chemin du stade : choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour la réfection du chemin du stade, 3 offres ont été reçues :

Colas :
22 978, 00 € ht - 27 573.60 € ttc
Eurovia :
30 765,00 € ht - 36 918,00 € ttc
France TPM :
34 211,00 € ht - 41 053.20 € ttc

La commission d'appel d'offres, réunie le 8 octobre 2024, propose de retenir l'entreprise Colas pour un montant de 22 978, 00 € ht - 27 573.60 € ttc

Vote à l'unanimité

7. Demande de subvention au Conseil départemental pour la réfection du chemin du stade au titre de la voirie rurale

Il est proposé au conseil de demander une subvention au Conseil départemental pour la réfection du chemin du stade au titre de la voirie rurale de 60 %.

Vote à l'unanimité

8. Affectation d'un terrain communal à l'EVS dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif

Le Royaume des neufs fiefs a fait le choix de construire un nouveau bâtiment pour ces activités. La mairie met à leur disposition un terrain de 750 m2 par bail emphytéotique administratif.

Avant de finaliser le bail emphytéotique qui sera soumis au conseil municipal, il est demandé au conseil municipal, d'ores et déjà, de délibérer sur la mise à disposition de la parcelle 1188, d'une superficie de 750 m².

Vote à l'unanimité

9. Avis du conseil municipal pour l'arrêt du PLUI

Point retiré de l'ordre du jour. La délibération sur son principe était prévue mais le document est incomplet et non stabilisé en vue de concertation. Le vote est donc reporté.

**Procès Verbal du conseil municipal
du 16 octobre 2024**

10. Modification du tableau des effectifs

Suite à des avancements de grade : il est proposé :

- La création d'un poste de rédacteur principal 2^e classe à 35 h et la suppression d'un poste de rédacteur à 35 h
- La création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe 35 h et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe 35 h
- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^e classe 30 h annualisé et la suppression d'un poste d'adjoint technique 30 h annualisé.

Suite à des modifications de temps de travail : il est proposé :

- La création d'un poste d'adjoint technique à 28 h annualisé et la suppression d'un poste d'adjoint technique à 30 h annualisé,

Vote à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES : INFORMATIONS

- Les travaux de la salle des fêtes ont été retardés car des modifications ont été demandées par le bureau de contrôle.
- La rue du 8 mai est en attente de réalisation.
- Le projet de la Place Paul est en cours d'élaboration.
- Le repas des enfants aura lieu le 20 décembre 2024, avec cadeau du père Noël et animations.
- Le prochain conseil aura lieu le 18 décembre 2024 avec la présence des conseillers départementaux du canton.

Le conseil est clos à 19h45.

Le Maire
David Astruc

